
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-33

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 306 800 \$
ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LE PROLONGEMENT DE
LA RUE ROBERT-MCKENZIE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger la rue Robert-McKenzie;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2025, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à dépenser une somme totale de **1 306 800 \$** incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, aux fins du présent règlement, tel qu'il appert du devis estimatif lequel fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe « A »**.

Article 3 Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **1 306 800 \$** sur une période de vingt (20) ans.

Article 4 Remboursement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relatives aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'**Annexe « B »** du présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Appropriation insuffisante

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6 Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Alain Dubuc, maire

Me Janie Arseneau, greffière

Avis de motion et projet de règlement :	<u>9 septembre 2025-2025-09-378</u>
Adoption du Règlement :	<u>1^{er} octobre 2025 – 2025-10-410</u>
Tenue du registre :	<u>7 octobre 2025</u>
Approbation du MAMH :	<u>25 février 2026</u>
Avis public d'entrée en vigueur :	<u>27 février 2026</u>

ANNEXE A
DEVIS ESTIMATIF

DEVIS ESTIMATIF
POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT



PROJET GÉNIE : 23-010

PROLONGEMENT DE LA RUE ROBERT-MCKENZIE

N° de projet PTI : ST2024-008

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes (coûts directs)	MONTANT ESTIMATIF
	\$
1 FRAIS D'ARPENTAGE POUR OPÉRATION CADASTRALE	10 000
2 PRÉPARATION DU SITE ET ORGANISATION DE CHANTIER	50 000
3 AQUEDUC	200 000
4 ÉGOUT SANITAIRE	150 000
5 DRAINAGE PLUVIAL	150 000
6 VOIRIE	300 000
7 ÉCLAIRAGE	100 000
8 FRAIS TRACES QUÉBEC	30 000
Sous-total coûts directs :	990 000
Frais incidents	Taux (max 35%)
Contingences	10.00 %
Honoraires professionnels	10.00 %
Sous-total coûts directs, contingences et honoraires professionnels	1 188 000
Taxes nettes (calculées avec sous-total frais incidents)	5.00 %
Frais de financement (calculés avec sous-total frais incidents)	5.00 %
Sous-total taxes nettes et frais de financement	118 800
TOTAL:	1 306 800

Guillaume Gervais, ing. - Directeur de l'ingénierie

2025-08-11

Date

ANNEXE B

LISTE DES IMMEUBLES IMPOSABLES



Cadastré		
5852786	5820440, 6135848	5504871
5524621	5524622	6194486
5443051	6617787	6603168
6242943, 6603166	6387995	6603167
6636967		